

 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/seine-maritime/rouen/ecole-le-parcours-d...>

 Écrit par Karine Lepointeur

 5 min read

Ecole. Le parcours du combattant des parents d'enfants handicapés pour obtenir un AESH


Dyslexie, dysorthographe, troubles de l'attention, les enfants qui souffrent de ces handicaps ont bien souvent besoin d'une aide à l'école pour surmonter leurs difficultés. L'AESH, l'Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap, est là pour ça. Mais ce n'est pas toujours simple d'obtenir cette aide. Récits de parents démunis face à la pénurie de ces personnels.

Déjà un an qu'Aude* a déposé son dossier à la MDPH, la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées du Calvados pour obtenir l'aide d'un AESH (Accompagnant pour les Enfants en Situation de Handicap) et qui remplace aujourd'hui les AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire).

Sa fille Louise* a 8 ans. Elle est en CE2. Elle souffre de troubles de l'attention et de la concentration. L'apprentissage de la lecture et de l'écriture sont plus laborieux pour elle que pour les autres enfants, constate sa maman.

En attendant, la directrice de son école a proposé de lui faire profiter de l'aide d'une AESH qui s'occupe déjà de l'un de ses camarades. Juste quelques heures par semaine. Les progrès sont là, explique sa maman, mais ce n'est pas suffisant.

(*les prénoms ont été changés)

 Louise aurait besoin de l'aide d'un AESH rapidement, pour ne pas perdre confiance. Ce n'est jamais très valorisant de ne pas réussir, de rester un peu à la traîne.

Nathalie Jeanne connaît bien le problème. Son fils Erwan est en Première dans un lycée d'Hérouville-Saint-Clair.

Il souffre de dyspraxie, de dysorthographe et de troubles de l'attention.

"Il y a des moments où il relâche et il faut l'aider à se reconcentrer" explique sa mère.

Depuis des années, l'aide d'une AVS (Assistante de Vie Scolaire), devenue aujourd'hui AESH (Accompagnante des Élèves en Situation de Handicap) lui permet de poursuivre sa scolarité.

L'AESH prend en note les cours, car il n'arrive pas à écouter et noter en même temps. Pour certains devoirs en classe, c'est elle qui scribe ce que lui dicte Erwan.

” Même en Maths, pour Erwan, c'est compliqué de rédiger.

Mais depuis la rentrée des vacances de février, l'AESH qui suit d'ordinaire Erwan est partie en congé maternité. Malgré les relances, Nathalie n'a pas de solution.

Le Rectorat lui dit ne pas trouver de remplaçant.

Nathalie finit par prendre un avocat qui menace l'Académie d'envoyer un recours auprès du juge en référé. Coût de l'opération : 400 euros. Et quinze jours plus tard, elle obtient gain de cause. Erwan bénéficiera d'une aide jusqu'aux vacances de Pâques.

Nathalie espère ne pas avoir "volé" l'AESH d'un autre.

Contacté, le Rectorat confirme que ce sont les autres AESH qui pallient l'absence d'un ou une collègue.

” Lorsqu'un AESH est absent, le coordonnateur du PIAL organise le temps des autres AESH de manière à permettre de poursuivre l'accompagnement. Lorsque l'AESH revient dans ses fonctions, il reprend l'accompagnement de l'élève.

Les AESH sont recrutés par l'Éducation nationale. Le PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) coordonne les ressources.

Ce qui inquiète Nathalie, c'est le bac de français qui se profile. Pour l'instant, elle n'a pas de solution pour les mois de mai et de juin. L'Éducation nationale a l'obligation d'attribuer une aide à tout élève souffrant d'un handicap reconnu pour les épreuves du baccalauréat.

"Mais ce sera quelqu'un qu'il ne connaît pas" s'inquiète sa maman.

À ce jour, l'académie de Normandie compte 3 530 équivalents temps plein d'AESH, soit plus de 5 500 agents. Mais cela ne semble pas suffire.

La FCPE Calvados qui regroupe des conseils locaux de parents d'élèves a lancé début mars une enquête sur le manque d'AESH dans le Calvados.

Les parents concernés peuvent remplir le formulaire en ligne.

Aude, elle, attend toujours son AESH. On lui répond que **Louise devra patienter encore jusqu'en septembre 2024, faute de budget. Soit un an et demi après la demande déposée auprès de la MDPH.**

” Le délai avant l'attribution d'un AESH dépend de chaque situation. Le PIAL s'organise, en fonction de ses contraintes, pour le réduire au minimum et pour faciliter l'accompagnement. Ce délai augmente lorsque les notifications sont faites en cours d'année alors que le service des agents est déjà construit.

réponse du Rectorat

En effet, Aude a reçu une réponse positive de la MDPH bien après la rentrée scolaire.

La MDPH, c'est la maison Départementale pour les Personnes Handicapées. C'est elle qui valide le droit ou non à une aide pour les enfants à l'école. La demande doit être effectuée par les parents en remplissant un dossier MDPH. Le document cerfa s'obtient dans toutes les MDPH, peut être téléchargé sur internet ou demandé à l'enseignante référente handicap de l'établissement scolaire.

Aude a obtenu une réponse positive de la MDPH 8 mois après avoir déposé son dossier. Mais avant cela, elle avait mis 4 à 6 mois pour le constituer.

Attestation du pédiatre, du pédopsychiatre, bilan neuropsychologique, orthophonique, du psychomotricien... Cela prend du temps pour rassembler tout ça, explique Aude. D'autant plus que cela n'est pas simple d'obtenir des rendez-vous chez tous ces spécialistes dans le Calvados.

Si le dossier n'est pas déposé dans les temps : c'est donc une année scolaire de perdue. Et pour ces enfants en situation de handicap, cela peut être catastrophique.

Generated with Reader Mode